



Partage de bien et difficulté pour s'entendre

Par **david24**, le **12/01/2009** à **05:36**

Dordogne, Le 12/01/2009 05:36

Bonjour

Mon père est décédé le 31/12/2008 et ma mère et décédé le 01/11/2008

j ai muté en Dordogne en 2002 et ma femme de même pour s occuper de mes parent déjà âgée pour survenir a leur besoin quotidien course hôpital et j en passe je me suis occupée de mes parent depuis 2002 a 2008, je pence avoir remplie mon rôle de fils auprès de mais défunt parent juste a heure date de décédé.

Mais voila le hic mes 2 frères m'interdisent l'accès à la maison familiale il on changer les serrures et son repartie sur paris sent me donner un double de clé Alor que dans cet maison isoler de tous est le voisin le plus prés et moi-même.

j ai participer dans démanche fumerais et il mon mi dehors de la maison familiale je croie que j ai le droit d avoir une clé pour accédai a la maison. Dans les cas suivent feu fuite d eau ou même vol je passe matin midi et soirée tous les jour comme je fessais avant leur décédé

Que Doig faire face a cette citation merci d une raiponce

Cordialement